



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-260 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

ADOPTION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui stipule que lorsqu'un EPCI est signataire d'un contrat de ville, l'EPCI s'engage à élaborer en concertation avec ses communes membres, un pacte financier et fiscal de solidarité visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières,

Considérant que ce pacte tient compte des efforts de mutualisation, des transferts de compétence déjà réalisés, des règles d'attribution de compensation, des politiques communautaires,

Monsieur le Vice-Président en charge des finances et de la fiscalité rappelle que le pacte financier et fiscal définit la politique financière et fiscale de l'EPCI.

Il devient l'outil référent permettant le cadrage financier de l'EPCI et décrit les leviers d'actions à mettre en œuvre.

Considérant qu'il convient de mettre à jour le pacte financier et fiscal adopté lors du Conseil communautaire du 14 décembre 2017,

Considérant qu'une conférence des Maires s'est tenue le 14 octobre 2021 en présence des élus des communes membres de la Communauté d'agglomération du Libournais afin d'échanger sur le nouveau pacte à mettre en place sur le territoire,

Considérant qu'il en ressort les lignes directrices suivantes :

1- La solidarité territoriale

- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC
- Les fonds de concours d'investissement

2- La stratégie fiscale du territoire

- Les commissions communales des impôts directs - CCID
- La taxe d'habitation sur les logements vacants – THLV
- La taxe sur les friches commerciales
- La taxe d'aménagement - TA
- La politique tarifaire des accueils de loisirs sans hébergement du territoire

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 20 octobre 2021,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver les orientations et les modalités de mise en œuvre du pacte financier et fiscal ci annexé qui régit les relations entre La Calix et ses communes membres.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-261 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Didier CAZENAVE, Sandy CHAUXEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES

BUDGET ANNEXE TRANSPORT : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°2021-04-038 en date du 2 avril 2021 approuvant le budget primitif du budget annexe transport de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°2021-06-170 en date du 30 juin 2021 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe transport de l'exercice 2021,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder aux ajustements des crédits de paiement ouverts dans le cadre de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 20 octobre 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°2 au budget annexe transport comme suit :

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	CP 2021
.011	Charges à caractère général	7 842 046,00 €		7 842 046,00 €
.012	Charges de personnel	241 536,00 €		241 536,00 €
.014	Atténuation de produits	5 000,00 €		5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	16 720,00 €		16 720,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €		5 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	28 650,00 €	-6 000,00 €	22 650,00 €
.042	Amortissement	150 800,00 €	6 000,00 €	156 800,00 €
		8 289 752,00 €	0,00 €	8 289 752,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	CP 2021
70	Produits des services	865 999,41 €		865 999,41 €
73	Produits issus de la fiscalité	3 100 000,00 €		3 100 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	3 920 800,00 €		3 920 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00 €		30 000,00 €
.002	Excédent reporté	372 952,59 €		372 952,59 €
		8 289 752,00 €	0,00 €	8 289 752,00 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	CP 2021
20	Immobilisations incorporelles	8 500,00 €		8 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	580 465,71 €		580 465,71 €
26	Participations et créances rattachées	46 000,00 €		46 000,00 €
.001	Déficit reporté	78 014,29 €		78 014,29 €
		712 980,00 €	0,00 €	712 980,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021	DM 2	CP 2021
10	Dotations et réserves	0,00 €		0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	412 180,00 €	-6 000,00 €	406 180,00 €
.040	Amortissement	150 800,00 €	6 000,00 €	156 800,00 €
	Reports	150 000,00 €		150 000,00 €
		712 980,00 €	0,00 €	712 980,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-262 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - ANNÉE 2021

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-2,

Vu la délibération n°2021-04-039 en date du 2 avril 2021 approuvant le budget primitif du budget annexe Centre Aquatique de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°2021-06-171 en date du 30 juin 2021 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe Centre Aquatique de l'exercice 2021,

Vu la délibération n°2021-09-231 en date du 23 septembre 2021 approuvant la décision modificative n°2 du budget annexe Centre Aquatique de l'exercice 2021,

Considérant que dans le cadre de l'exécution de l'exercice en cours, il s'avère nécessaire de procéder aux ajustements des crédits de paiement ouverts dans le cadre de modifications comptables par redéploiements de crédits votés,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 20 octobre 2021,
 Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adopter par chapitre la présente décision modificative n°3 au budget annexe centre aquatique comme suit :

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES				
Chapitre	libellé	BP 2021 + DM	DM 3	BP TOTAL 2021
16	Emprunts et dettes assimilés	550 000,00 €		550 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	614 643,91 €		614 643,91 €
23	Immobilisations en cours	6 932 749,00 €	-11 000,00 €	6 921 749,00 €
.041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €		600 000,00 €
.001	Déficit reporté	2 133 153,09 €		2 133 153,09 €
		10 845 546,00 €	0,00 €	10 845 546,00 €

LES RECETTES				
Chapitre	libellé	BP 2021 + DM	DM 3	BP TOTAL 2021
10	FCTVA	1 250 000,00 €		1 250 000,00 €
13	Subventions	1 646 046,00 €		1 646 046,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 450 000,00 €		4 450 000,00 €
.021	Virement de la section de Fonctionnement	250 000,00 €		250 000,00 €
.040	Amortissement	19 500,00 €		19 500,00 €
.041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €		600 000,00 €
	Reports	2 630 000,00 €		2 630 000,00 €
		10 845 546,00 €	0,00 €	10 845 546,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-263 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LA CALI - SAINT SEURIN SUR L'ISLE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019-12-283 en date du 16 décembre 2019 approuvant la création du budget annexe dit « assainissement collectif de La Cali – Saint Seurin sur l'Isle »,

Vu la délibération n°2020-11-279 en date du 16 novembre 2020 approuvant le transfert du service public d'assainissement collectif de Saint Seurin sur l'Isle au Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des vallées de l'Isle et de la Dronne au 1er janvier 2021,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 20 octobre 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de procéder à la clôture du budget annexe « assainissement collectif de La Cali – Saint Seurin sur l'Isle »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- d'informer Monsieur le trésorier communautaire de cette clôture.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-264 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES**ASSUJETTISSEMENT À LA TVA DU BUDGET ANNEXE EAU LIBOURNE, DU BUDGET ANNEXE EAU LES BILLAUX - LALANDE DE POMEROL, DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LIBOURNE ET DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF LES BILLAUX - LALANDE DE POMEROL**

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2019-10-221 du 17 octobre 2019 relative à la création du budget annexe « eau de La Cali - Libourne » à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°2019-10-222 du 17 octobre 2019 relative à la création du budget annexe « eau de La Cali – Les Billaux – Lalande de Pomerol » à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°2019-10-224 du 17 octobre 2019 relative à la création du budget annexe « assainissement collectif de La Cali - Libourne » à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu la délibération n°2019-10-282 du 16 décembre 2019 relative à la création du budget annexe « assainissement collectif de La Cali – Les Billaux – Lalande de Pomerol » à compter du 1^{er} janvier 2020,

Vu les dispositions du Code général des impôts en matière d'assujettissement à la TVA des services d'eau et d'assainissement des collectivités locales,

Considérant que les collectivités qui, pour l'exploitation d'un service public en délégation, mettent à disposition de l'exploitant les investissements qu'elles ont réalisés, sont assujetties à la TVA lorsque cette mise à disposition intervient à titre onéreux, alors qu'antérieurement, elles étaient considérées comme intervenant en tant qu'autorité publique et non assujetties à ce titre. Par conséquent, ces collectivités peuvent déduire la TVA grevant les dépenses (d'investissement et de fonctionnement) engagées pour la réalisation de cette activité selon les modalités prévues par le droit commun. En contrepartie les recettes de ce budget seront assujetties à la TVA. Lorsqu'une activité est assujettie à la TVA, la récupération de la taxe ayant grevé les dépenses d'investissement et de fonctionnement se fait par la voie fiscale.

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 20 octobre 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la TVA au 1^{er} janvier 2022 pour les budgets annexes « eau de La Cali – Libourne », « eau de La Cali – Les Billaux-Lalande de Pomerol », « assainissement collectif de La Cali – Libourne », « assainissement collectif de La Cali – Les Billaux-Lalande de Pomerol » à compter du 1^{er} janvier 2022,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale et à procéder aux opérations comptables nécessaires qui en découlent.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-265 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
DÉPENSES IMPUTABLES AU COMPTE 6232 "FÊTES ET CÉRÉMONIES" ET AU
COMPTE 6257 "RÉCEPTIONS"

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article D.1617-19,

Vu l'instruction 07-024-MO du 30 mars 2007,

Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé,

Considérant que la nature relative aux dépenses « fêtes et cérémonies » et « réceptions » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génèrent ces activités,

Considérant que le comptable, ayant l'obligation d'obtenir toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité, demande une délibération de principe précisant les principales catégories de dépenses à imputer aux articles 6232 et 6257,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 20 octobre 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir)**,

Le Conseil communautaire décide :

1-/ de prendre en charge au compte 6232 «fêtes et cérémonies » les dépenses de fonctionnement suivantes :

- D'une façon générale l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles, sportives ou touristiques et les diverses prestations (cocktails, repas, ...) servis lors de réceptions officielles et inaugurations ;
- Les frais liés aux fêtes de fin d'année, à l'organisation de repas annuels ou saisonniers (repas ou colis des aînés de la commune, repas du personnel, repas du conseil municipal, séminaires, ...) ;
- Les fleurs, bouquets, médailles, gravures, coupes et autres présents offerts à l'occasion des divers événements notamment lors des mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), fêtes de fin d'année, récompenses sportives et culturelles, ou lors de réceptions officielles ;
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles, et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des élus et agents accompagnés suivant le type de manifestation de personnalités extérieures, liés à l'occasion de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions communautaires.

2-/ de prendre en charge au compte 6257 les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Les frais liés aux réceptions organisées par la collectivité hors du cadre d'une fête ou d'une cérémonie ;
- Les dépenses de réception lors de visites de personnalités officielles ou représentant un intérêt pour la collectivité.

3-/ de préciser que cette délibération s'appliquera aux dépenses du budget principal ainsi qu'à l'ensemble des budgets annexes de la collectivité,

4-/ d'affecter les dépenses reprises ci-dessus aux comptes 6232 et 6257 dans la limite des crédits ouverts au chapitre budgétaire.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-266 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES HARMONISATION ET LISSAGE DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DU TERRITOIRE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques et de Monsieur Laurent de LAUNAY, Vice-présidente en charge de l'Enfance et de la Petite enfance,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2016 fixant des tarifs ALSH à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu les délibérations en date du 12 mai et du 12 juillet 2016 fixant la politique tarifaire des ALSH de la Communauté du Sud Libournais à compter respectivement du 1^{er} juillet 2016 et du 1^{er} septembre 2016,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2016 portant sur le reprise des tarifs ALSH des communes appartenant à l'ex-Communauté des communes du Brannais à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération de la commune de Les Eglisottes en date du 18 janvier 2017 fixant des nouveaux tarifs pour l'ALSH,

Considérant le maillage territorial constitué par les accueils de loisirs sans hébergement permettant aux habitants de La Cali de disposer d'une structure d'accueil pour leurs enfants à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail,

Considérant que ce maillage territorial doit s'accompagner d'une harmonisation tarifaire prenant en compte les niveaux de revenus des familles,

Considérant que cette harmonisation tarifaire nécessite un lissage afin d'assurer une progressivité dans la mise en œuvre de cette nouvelle grille tarifaire,

Vu l'avis de la conférence des Maires en date du 14 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 20 octobre 2021,

Vu l'avis de la commission « petite enfance, enfance » en date du 21 octobre 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'adopter les tarifs et les modalités d'application suivants :

- L'application des règles de calculs de la CAF pour établir le quotient familial des familles,
- La création d'une grille tarifaire selon 10 tranches de quotient,
- Le lissage des tarifs sur 7 années de 2022 à 2028, selon les grilles ci-après,
- La définition des tarifs spéciaux suivants :
 - Le tarif journée sans repas pour les enfants ayant un PAI ou un protocole spécifique est égal à 90 % du tarif journée,
 - Le tarif ½ journée sans repas est égal à 45 % du tarif journée,
 - Le tarif ½ journée avec repas est égal à 65% du tarif journée,
 - Le tarif hors Cali est égal aux tarifs journées 2028 majorés d'un forfait de 10 €, selon la grille ci-après,
- Le règlement de fonctionnement des ALSH précisera les modalités d'application de ces tarifs spéciaux.

ALSH	Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2022									
	tranche 1 = quotient < = à 400	tranche 2 quotient > 400 et <= à 599	tranche 3 quotient >= 600 et <= à 799	tranche 4 quotient >= 800 et <= à 999	tranche 5 quotient >= 1000 et <= à 1199	tranche 6 quotient >= 1200 et <= à 1399	tranche 7 quotient >= 1400 et <= à 1599	tranche 8 quotient >= 1600 et <= à 1799	tranche 9 quotient >= 1800 et <= à 1999	tranche 10 quotient >= 2000 €
Coutras	3,13 €	5,59 €	6,66 €	7,73 €	8,16 €	9,31 €	9,80 €	10,77 €	11,07 €	11,27 €
Génissac	3,47 €	3,87 €	5,05 €	6,39 €	7,58 €	8,97 €	11,15 €	11,61 €	12,32 €	12,82 €
Secteur de Guîtres	4,19 €	5,38 €	7,00 €	8,03 €	9,80 €	10,27 €	10,73 €	11,20 €	12,20 €	12,70 €
Libourne	2,99 €	3,40 €	4,55 €	7,25 €	8,91 €	10,41 €	13,27 €	15,05 €	17,23 €	20,43 €
Moulon	2,20 €	2,54 €	4,55 €	5,86 €	8,25 €	9,13 €	11,18 €	12,75 €	14,21 €	14,67 €
St Médard de Guizières	3,75 €	4,15 €	5,66 €	6,05 €	7,61 €	8,40 €	8,92 €	9,02 €	9,22 €	9,42 €
St Quentin de Baron, Nérigean	4,33 €	4,73 €	6,45 €	7,63 €	8,70 €	10,30 €	12,47 €	14,27 €	14,73 €	15,20 €
St Seurin sur l'Isle	2,31 €	5,04 €	6,18 €	6,83 €	8,64 €	9,45 €	9,91 €	10,97 €	11,27 €	11,47 €
Arveyres, Izon, St Germain du Puch, Vayres	3,13 €	3,53 €	4,55 €	5,00 €	6,40 €	7,50 €	8,30 €	9,50 €	9,80 €	10,00 €
Les Eglisottes	3,47 €	3,87 €	5,63 €	6,70 €	7,81 €	8,97 €	9,30 €	9,75 €	10,25 €	10,75 €

ALSH	Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023									
	tranche 1 = quotient < = à 400	tranche 2 quotient > 400 et <= à 599	tranche 3 quotient >= 600 et <= à 799	tranche 4 quotient >= 800 et <= à 999	tranche 5 quotient >= 1000 et <= à 1199	tranche 6 quotient >= 1200 et <= à 1399	tranche 7 quotient >= 1400 et <= à 1599	tranche 8 quotient >= 1600 et <= à 1799	tranche 9 quotient >= 1800 et <= à 1999	tranche 10 quotient >= 2000 €
Coutras	2,67 €	4,49 €	5,60 €	6,71 €	7,58 €	8,86 €	9,80 €	10,84 €	11,33 €	11,73 €
Génissac	2,84 €	3,64 €	4,80 €	6,04 €	7,29 €	8,68 €	10,47 €	11,41 €	12,37 €	13,02 €
Secteur de Guîtres	3,19 €	4,49 €	5,78 €	6,87 €	8,40 €	9,33 €	10,27 €	11,20 €	12,27 €	12,92 €
Libourne	2,60 €	3,40 €	4,55 €	6,47 €	7,96 €	9,40 €	11,54 €	13,12 €	14,91 €	17,22 €
Moulon	2,20 €	2,68 €	4,55 €	5,78 €	7,63 €	8,76 €	10,49 €	11,98 €	13,40 €	14,94 €
St Médard de Guizières	2,97 €	3,77 €	5,11 €	5,87 €	7,31 €	8,40 €	9,07 €	9,38 €	9,78 €	10,18 €
St Quentin de Baron, Nérigean	3,27 €	4,07 €	5,50 €	6,67 €	7,85 €	9,35 €	11,13 €	12,73 €	13,67 €	14,60 €
St Seurin sur l'Isle	2,25 €	4,22 €	5,36 €	6,27 €	7,82 €	8,92 €	9,86 €	11,01 €	11,49 €	11,89 €
Arveyres, Izon, St Germain du Puch, Vayres	2,67 €	3,47 €	4,55 €	5,12 €	6,50 €	7,65 €	8,35 €	9,78 €	10,27 €	10,67 €
Les Eglisottes	2,84 €	3,64 €	5,09 €	6,20 €	7,41 €	8,68 €	9,38 €	9,99 €	10,64 €	11,29 €

ALSH	Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2024									
	tranche 1 = quotient < = à 400	tranche 2 quotient > 400 et <= à 599	tranche 3 quotient >= 600 et <= à 799	tranche 4 quotient >= 800 et <= à 999	tranche 5 quotient >= 1000 et <= à 1199	tranche 6 quotient >= 1200 et <= à 1399	tranche 7 quotient >= 1400 et <= à 1599	tranche 8 quotient >= 1600 et <= à 1799	tranche 9 quotient >= 1800 et <= à 1999	tranche 10 quotient >= 2000 €
Coutras	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	10,91 €	11,38 €	12,18 €
Génissac	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,41 €	13,21 €
Secteur de Guîtres	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,33 €	13,13 €
Libourne	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
Moulon	2,20 €	2,83 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
St Médard de Guizières	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,21 €	9,79 €	10,35 €	10,95 €
St Quentin de Baron, Nérigean	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
St Seurin sur l'Isle	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,05 €	11,71 €	12,31 €
Arveyres, Izon, St Germain du Puch, Vayres	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,23 €	6,60 €	7,80 €	8,80 €	10,07 €	10,73 €	11,33 €
Les Eglisottes	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,47 €	10,23 €	11,03 €	11,83 €

ALSH	Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025									
	tranche 1 = quotient < = à 400	tranche 2 quotient > 400 et <= à 599	tranche 3 quotient >= 600 et <= à 799	tranche 4 quotient >= 800 et <= à 999	tranche 5 quotient >= 1000 et <= à 1199	tranche 6 quotient >= 1200 et <= à 1399	tranche 7 quotient >= 1400 et <= à 1599	tranche 8 quotient >= 1600 et <= à 1799	tranche 9 quotient >= 1800 et <= à 1999	tranche 10 quotient >= 2000 €
Coutras	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	10,89 €	11,84 €	12,64 €
Génissac	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,46 €	13,41 €
Secteur de Guîtres	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,40 €	13,35 €
Libourne	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
Moulon	2,20 €	2,87 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
St Médard de Guizières	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,36 €	10,11 €	10,91 €	11,71 €
St Quentin de Baron, Nérigean	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
St Seurin sur l'Isle	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
Arveyres, Izon, St Germain du Puch, Vayres	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,35 €	6,70 €	7,95 €	9,05 €	10,35 €	11,94 €	12,74 €
Les Eglisottes	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,35 €	10,48 €	11,43 €	12,38 €

ALSH	Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026									
	tranche 1 = quotient < = à 400	tranche 2 quotient > 400 et <= à 599	tranche 3 quotient >= 600 et <= à 799	tranche 4 quotient >= 800 et <= à 999	tranche 5 quotient >= 1000 et <= à 1199	tranche 6 quotient >= 1200 et <= à 1399	tranche 7 quotient >= 1400 et <= à 1599	tranche 8 quotient >= 1600 et <= à 1799	tranche 9 quotient >= 1800 et <= à 1999	tranche 10 quotient >= 2000 €
Coutras	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,06 €	12,09 €	13,09 €
Génissac	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,51 €	13,61 €
Secteur de Guîtres	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,47 €	13,57 €
Libourne	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
Moulon	2,20 €	3,11 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
St Médard de Guizières	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,51 €	10,47 €	11,47 €	12,47 €
St Quentin de Baron, Nérigean	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
St Seurin sur l'Isle	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,12 €	12,16 €	13,16 €
Arveyres, Izon, St Germain du Puch, Vayres	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,47 €	6,80 €	8,10 €	9,30 €	10,63 €	11,47 €	12,67 €
Les Eglisottes	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,63 €	10,72 €	11,82 €	12,92 €

ALSH	Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2027									
	tranche 1 = quotient < = à 400	tranche 2 quotient > 400 et <= à 599	tranche 3 quotient >= 600 et <= à 799	tranche 4 quotient >= 800 et <= à 999	tranche 5 quotient >= 1000 et <= à 1199	tranche 6 quotient >= 1200 et <= à 1399	tranche 7 quotient >= 1400 et <= à 1599	tranche 8 quotient >= 1600 et <= à 1799	tranche 9 quotient >= 1800 et <= à 1999	tranche 10 quotient >= 2000 €
Coutras	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,13 €	12,35 €	13,55 €
Génissac	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,55 €	13,80 €
Secteur de Guîtres	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,53 €	13,78 €
Libourne	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
Moulon	2,20 €	3,26 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
St Médard de Guizières	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,65 €	10,84 €	12,04 €	13,24 €
St Quentin de Baron, Nérigean	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €
St Seurin sur l'Isle	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,16 €	12,38 €	13,58 €
Arveyres, Izon, St Germain du Puch, Vayres	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,58 €	6,90 €	8,25 €	9,55 €	10,92 €	12,13 €	13,33 €
Les Eglisottes	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,72 €	10,96 €	12,21 €	13,46 €

ALSH	Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2028									
	tranche 1 = quotient < = à 400	tranche 2 quotient > 400 et <= à 599	tranche 3 quotient >= 600 et <= à 799	tranche 4 quotient >= 800 et <= à 999	tranche 5 quotient >= 1000 et <= à 1199	tranche 6 quotient >= 1200 et <= à 1399	tranche 7 quotient >= 1400 et <= à 1599	tranche 8 quotient >= 1600 et <= à 1799	tranche 9 quotient >= 1800 et <= à 1999	tranche 10 quotient >= 2000 €
ALSH	2,20 €	3,40 €	4,55 €	5,70 €	7,00 €	8,40 €	9,80 €	11,20 €	12,60 €	14,00 €

ALSH	tarifs Hors Call à compter du 1er janvier 2022									
	tranche 1 = quotient < = à 400	tranche 2 quotient > 400 et <= à 599	tranche 3 quotient >= 600 et <= à 799	tranche 4 quotient >= 800 et <= à 999	tranche 5 quotient >= 1000 et <= à 1199	tranche 6 quotient >= 1200 et <= à 1399	tranche 7 quotient >= 1400 et <= à 1599	tranche 8 quotient >= 1600 et <= à 1799	tranche 9 quotient >= 1800 et <= à 1999	tranche 10 quotient >= 2000 €
ALSH	12,20 €	13,40 €	14,55 €	15,70 €	17,00 €	18,40 €	19,80 €	21,20 €	22,60 €	24,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical crossbar and a small upward tick at the end.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-267 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES**ADDITIF À LA DÉLIBÉRATION N°2021-06-108 PORTANT SUR L'HARMONISATION DES TARIFS DES SÉJOURS ORGANISÉS PAR LES ESPACES JEUNES DU TERRITOIRE ET À LA DÉLIBÉRATION N°2021-06-109 MODIFIANT LES TARIFS DE L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE VAYRES/IZON ET DE LA LUDOTHÈQUE À PARTIR DU 1ER SEPTEMBRE 2021**

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-06-109 en date du 2 juin 2021 relative aux tarifs de l'école intercommunale de musique Vayres-Izon et de la ludothèque applicables au 1^{er} septembre 2021,

Vu la délibération n°2021-06-108 en date du 2 juin 2021 harmonisant les calculs des tarifs des séjours proposés aux jeunes sur le territoire de La Cali,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 20 octobre 2021,
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter l'application, concernant les tarifs de l'école intercommunale de musique, des dispositions suivantes :

Le troisième enfant inscrit bénéficiera d'un demi-tarif (sur le tarif le moins élevé).
En cas d'arrêt des cours durant l'année, ceux-ci ne seront pas remboursés.

- de préciser que le séjour à Heidelberg initialement prévu du 25 au 28 octobre est remplacé par un séjour à Stuttgart du 26 au 29 octobre mais que les tarifs restent inchangés.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-268 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DE LA COMPÉTENCE
FACULTATIVE "CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION
D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE "

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5,
 Vu l'arrêté de la préfète de la Gironde en date du 17 mars 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération du Libournais (CALI),
 Vu la délibération n°2018-09-191 du 25 septembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
 Vu la délibération n°2021-06-110 du 2 juin 2021 portant restitution de la piscine située 21 rue Pierre Benoît (Libourne) à la commune de Libourne,

Considérant que la définition de l'intérêt communautaire auquel est subordonné l'exercice d'une compétence peut être modifiée à tout moment en cours d'existence de l'EPCI,

Considérant qu'en application de l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales, cet intérêt est déterminé par le Conseil de la Communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

Considérant que le Conseil communautaire, par sa délibération en date du 25 septembre 2018, a défini l'intérêt communautaire de la compétence facultative « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » comme suit :

« *Equipements culturels : école de musique intercommunale sise à Vayres et Izon.*

Equipement sportifs :

- *Piscine couverte à Libourne, dont la fermeture est prévue à l'ouverture du nouveau centre aquatique intercommunal.*
- *Centre aquatique intercommunal (site des Dagueys à Libourne) »*

Considérant que la piscine de Libourne a été restituée à la commune de Libourne suite à l'ouverture du Centre aquatique intercommunal « La Calinésie » ; qu'il y a donc lieu de supprimer cet équipement de la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Considérant en outre que la volonté de La Cali de procéder à la réfection en synthétique des terrains de football situés sur les communes d'Arveyres et de Guîtres implique d'intégrer ces équipements dans la liste des équipements sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 20 octobre 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de définir l'intérêt communautaire de la compétence facultative « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » comme suit :

Équipements culturels : école de musique intercommunale sise à Vayres et Izon

Équipement sportifs :

a-/ Centre aquatique intercommunal « La Calinésie »,

b-/ Terrains de football situés à Arveyres, chemin de Beaubuisson, et à Guîtres, chemin de Charlemagne,

- d'abroger la délibération n° 2018-09-191 en date du 25 septembre 2018 ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

2021-11-269 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 28/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Gérard MUSSOT, Joachim BOISARD, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Eléna DECOLASSE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, François TOSI, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Didier CAZENAVE, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Christophe GIGOT, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Gérard MOULINIER pouvoir à Patrick JARJANETTE, Laura RAMOS pouvoir à Alain JAMBON, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Jean-Philippe LE GAL

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

FINANCES, FISCALITE ET AFFAIRES JURIDIQUES
ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ 77 COURS DES GIRONDINS ET 106
RUE LAMOTHE À LIBOURNE

Sur proposition de Monsieur Hervé ALLOY, Vice-président en charge des finances, de la fiscalité et des affaires juridiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis des services des domaines en date du 8 octobre 2021,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Libourne en date du 8 novembre 2021 autorisant l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), à céder à la Communauté d'agglomération du Libournais le terrain cadastré CN 650, 723 et 816 situé 77 cours des Girondins et 106 rue Lamothe pour la réalisation de son projet de crèche et d'équipement public,

Considérant que l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), la commune de Libourne et la Communauté d'agglomération du Libournais ont signé le 27 juin 2018 une convention opérationnelle ayant pour objectif le renouvellement urbain du centre-ville de Libourne,

Considérant que l'EPFNA, la commune de Libourne et la Communauté d'agglomération du Libournais ont signé le 18 décembre 2018 un avenant n°1 à ladite convention opérationnelle,

Considérant que l'EPFNA, la commune de Libourne et la Communauté d'agglomération du Libournais ont signé le 25 août 2021 un avenant n°2 à ladite convention opérationnelle,

Considérant que dans le cadre des objectifs poursuivis par la convention opérationnelle l'EPFNA s'est rendu propriétaire à la demande de la Ville le 27 juillet 2020 de l'immeuble dit « Ecole Marie Immaculée » à savoir un ensemble immobilier à usage d'établissement scolaire sis 77 cours des Girondins et 106 rue Lamothe cadastré CN 650, 723 et 816 pour une contenance cadastrale de 1 319 m²,

Considérant le projet de la Communauté d'agglomération du Libournais, au titre de sa compétence « petite enfance, enfance, jeunesse », de requalifier le site de l'école Marie Immaculée et d'y installer un équipement public comprenant une crèche de 60 places,

Considérant que le prix demandé dépasse l'estimation des services de l'Etat tout en respectant la marge d'appréciation autorisée de 10 %,

Vu l'avis de la commission « finances, fiscalité et affaires juridiques » en date du 20 octobre 2021,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 25 octobre 2021,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition du terrain cadastré CN 650, 723 et 816 d'une superficie de 1 319 m² situé 77 cours des Girondins et 106 rue Lamothe pour un montant TTC de 1 012 316,32 € pour la réalisation d'un projet de crèche de 60 places,

- de décider que les frais d'actes relatifs à cette opération seront à la charge de l'acquéreur,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer un compromis de vente, ainsi que les actes authentiques correspondants et tous actes administratifs nécessaires à cette vente.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

